



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

Rapport Annuel 2023



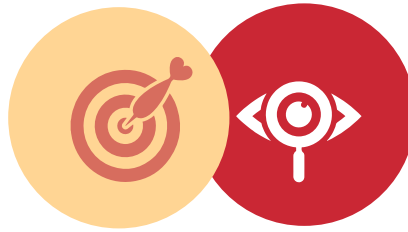
Table Of Contents

À propos de TJNA	iii
Présence de TJNA en Afrique	iv
Message de la présidente du conseil exécutif	v
Message de la directrice exécutive	vii
Nos événements phares de 2023	1
Un nouveau départ pour l'architecture financière mondiale	6
Renforcement des liens et lutte contre les flux financiers grâce aux réformes de la politique d'investissement	13
Une approche panafricaine pour une transition énergétique juste	18
Analyse du lien entre la justice fiscale et la transition énergétique	22
Lutter contre les inégalités par une fiscalité progressive et redistributive	26
Renforcement d'un réseau en pleine expansion	34

À Propos de TJNA

Notre Mission

La mission de TJNA est de mobiliser les citoyens africains et d'interpeller les institutions publiques sur la nécessité d'influencer et surtout de réformer les politiques en faveur de la justice fiscale en Afrique.



Notre vision

Notre vision est de faire de l'Afrique un continent qui soit caractérisé par la justice, la prospérité, l'intégration et l'autosuffisance ; une Afrique qui soit capable de tirer profit de ses ressources de manière durable afin de permettre à ses populations de mener une vie digne.

Nos Valeurs fondamentales

Solidarité

Since tax justice is integral to the broader social and economic justice agenda, we commit ourselves to work in solidarity with human rights and economic justice movements to realise the convergence of all justice and human rights struggles across the continent working toward tax justice.

Partenariat

We commit ourselves to deliver our objectives through strategic partnerships and by working collaboratively with other members and allies.

Justice

We accord equal rights, fair opportunities, and treat all without discrimination

Intégrité

We make an informed decision based on mutual accountability, honesty, and commitment to deliver.

Transparence

We uphold the value of trust, respect for one another, openness and truthfulness in our relationships and communications as we walk the talk



Présence de TJNA en Afrique



Message de la Présidente du Conseil Exécutif



“ Pour l’avenir, TJNA maintient sa détermination à explorer les possibilités qui lui permettront de renforcer son action programmatique, de toucher davantage de pays et surtout de mieux marquer son empreinte sur les questions qui concernent la justice fiscale. ”

Par le présent, j’ai l’honneur de vous présenter le rapport annuel de 2023 et les états financiers vérifiés de Tax Justice Network Africa (TJNA).

Dans un monde caractérisé par des clivages économiques, qui ne cessent par ailleurs de se renforcer à la suite de conflits interminables aux quatre coins de la planète et de la montée en puissance des défis causés par le changement climatique, plusieurs pays africains sont confrontés à plusieurs problématiques telles que la montée en flèche de l’inflation, le surendettement, l’insécurité alimentaire et le bouleversement de leurs moyens de subsistance. Plus que jamais, notre engagement en faveur de systèmes fiscaux justes et équitables revêt une importance cruciale.

En 2023, les pays du Sud ont fait la déclaration la plus courageuse à ce jour contre l’architecture financière internationale actuelle qui, depuis des années, privilégie les pays riches et les multinationales, au détriment des ressources dont ont besoin des continents comme l’Afrique. Il me tient à cœur de souligner que TJNA a joué un rôle déterminant dans le processus qui s’est traduit par l’adoption d’une résolution historique aux Nations unies. Cette résolution, dont le fer de lance est le Groupe Africain, a permis de démarrer le

processus d’élaboration d’une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale au sein de l’ONU.

Parallèlement, les efforts déployés au niveau mondial se sont poursuivis avec des initiatives continentales qui, selon nous, mettront l’Afrique en meilleure position pour exploiter ses ressources nationales avec efficacité. Plusieurs initiatives majeures, notamment notre outil phare de suivi des politiques de lutte contre les flux financiers illicites, permettront aux gouvernements africains de mieux gérer et combattre les flux financiers illicites, de préserver leurs économies, de promouvoir la transparence et de s’assurer que les ressources de valeur sont orientées davantage en faveur d’un développement durable et du bien-être de leurs citoyens.

En 2023, l’aide au développement accordée aux pays à faible revenu a semblé se redresser après avoir subi un choc en 2022, sans pour autant atteindre le niveau requis pour lutter contre le surendettement et la crise climatique. Notre plaidoyer concernant les ressources naturelles de l’Afrique a porté sur la mise en place d’un nouveau régime de financement climatique permettant de développer de nouveaux instruments fiscaux, tant au niveau national qu’international. Ces instruments seront destinés à garantir que ceux qui sont les principaux responsables de la crise climatique du continent contribuent à leur juste part, adaptée à leur impact en termes d’émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce qui est de l'aspect institutionnel, la nomination de Mme Chenai Mukumba comme notre nouvelle directrice exécutive en août 2023, a été un tournant décisif dans le parcours de TJNA. Dans son rôle de leader, Mme Mukumba prend appui sur la solidité des principes posés par son prédécesseur pour faire en sorte que TJNA demeure un partenaire de confiance qui apporte des solutions africaines au problème de la justice fiscale, et ce en menant à bien les objectifs stratégiques de TJNA.

Au cours de l'année 2023, notre engagement n'a pas faibli: nous avons tenu à ce que les gouvernements et les entreprises rendent compte de leurs pratiques fiscales. Nos initiatives en matière de durabilité et de recherche ont permis d'obtenir de précieuses informations quant aux complexités de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale et des flux financiers illicites, donnant ainsi aux décideurs politiques et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des réformes concrètes.

Pour l'avenir, TJNA maintient sa détermination à explorer les possibilités qui lui permettront de renforcer son action programmatique, de toucher davantage de pays et surtout de mieux marquer son empreinte sur les questions qui concernent la justice

fiscale. Pour ma part, je suis convaincue que, tous ensemble, nous continuerons inlassablement à être des acteurs remarquables du changement. Que notre détermination soit toujours aussi forte, en sachant que nos efforts collectifs sont à même de remodeler le paysage économique de l'Afrique et de préparer des lendemains meilleurs pour les générations à venir.

À tous ceux qui nous ont soutenus tout au long de l'année 2023, le Conseil exécutif exprime sa plus profonde gratitude. Nous remercions vivement nos bailleurs de fonds, les membres de notre réseau et nos alliés stratégiques pour leurs inestimables contributions et leur soutien sans faille.

Grâce aux efforts que vous déployez inlassablement, il nous est possible de mener à bien notre mission, et dans ce contexte, il nous tient à cœur que notre collaboration se poursuive et que notre réussite commune soit au rendez-vous.

Jane Nalunga

Présidente du Conseil exécutif

Tax Justice Network Africa

Message de la Directrice Exécutive



J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel de Tax Justice Network Africa (TJNA) pour l'exercice qui s'est achevé en décembre 2023. Dans le cadre de notre mission, qui est en cours, pour la justice fiscale et la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique, ce rapport témoigne de nos efforts collectifs, mais aussi de nos réussites et de tous les défis que nous avons dû relever.

Malgré un contexte en pleine évolution, tant au niveau mondial que régional, TJNA a fermement tenu son engagement en faveur des questions liées à la justice fiscale. En nous référant à notre stratégie organisationnelle générale et à notre plan d'action à moyen terme, notre priorité est restée inchangée. En effet, nos efforts ont davantage porté sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes et les régimes fiscaux équitables, avec pour objectif d'encourager le développement durable et l'autonomisation économique de tous les Africains.

Pour l'année 2023, nos actions menées en matière de plaidoyer se sont traduites par des résultats remarquables, surtout à l'échelle internationale. En novembre 2023, le soutien des États membres a été retentissant pour une résolution portant sur le lancement du processus d'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies en matière de coopération internationale dans le domaine fiscal. Cette résolution pose les jalons nécessaires pour des négociations inclusives, tout en veillant à ce que les organisations internationales et la

société civile puissent participer à l'élaboration d'une gouvernance fiscale mondiale.

L'outil destiné à assurer le suivi des politiques en matière de lutte contre les flux financiers illicites a ensuite été affiné. De concert avec le département du développement économique, du commerce, du tourisme et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine, nous avons validé l'outil de suivi. Le but ici étant de s'assurer que cet outil est adapté à l'objectif à atteindre, c'est-à-dire aider les pays africains à mettre un frein aux flux financiers illicites et à améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

“ Les efforts que nous déployons, en collaboration avec nos partenaires, pour mobiliser en permanence un mouvement qui œuvre en faveur de la transformation des politiques fiscales, de la remise en cause des pratiques d'investissement préjudiciables, de l'amélioration de la transparence fiscale internationale et de la restauration de la souveraineté des pays africains concernant les ressources naturelles sont une source de fierté pour nous. ”

Dans le cadre du deuxième volet de résultats clés de TJNA, à savoir la fiscalité et les investissements, le renforcement des capacités et la promotion du plaidoyer en faveur des implications de l'impôt minimum mondial pour les pays africains se sont poursuivis et les litiges d'intérêt public ont été mis à profit pour aborder la question des flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources intérieures. Par ailleurs, TJNA a soutenu le plaidoyer en faveur des accords de double imposition, en particulier dans le contexte d'un multilatéralisme de plus en plus poussé.

En ce qui concerne le troisième volet de résultats clés, des avancées remarquables ont été réalisées. En effet, TJNA a contribué à faire progresser l'approche

panafricaine transformatrice de l'extraction des ressources naturelles de l'Afrique grâce notamment aux activités de production de connaissances, aux actions de plaidoyer politique et à la collaboration avec des alliés stratégiques. De plus, TJNA a poursuivi son engagement actif en faveur de projets majeurs tels que la Vision Minière pour l'Afrique, dans le but de s'assurer que les ressources naturelles sont bien exploitées pour favoriser un développement socio-économique à grande échelle et adapté aux besoins de la population. En 2023, TJNA a pris part à la COP28, une première, et a organisé une session parallèle en collaboration avec la Fondation africaine pour le climat. Cette session avait pour but de mettre en évidence les corrélations entre la fiscalité, le changement climatique, la dette et les industries extractives, et ce, afin de renforcer le financement du développement et de l'action pour le climat en Afrique.

Quant à notre quatrième volet de résultats clés, à savoir la fiscalité et l'équité, une augmentation du nombre de projets exécutés conjointement avec nos partenaires nationaux a été observée. Il s'agit notamment de nos projets « Renforcer la justice fiscale » et « Plaidoyer sur la taxation du tabac en Afrique ». Nous sommes déterminés à soutenir davantage de partenaires à travers notre travail de programmation conjointe et ce volet de résultats clés est non seulement utile, à cet égard, mais il permet également d'apporter des changements directs sur le plan national.

À propos des programmes phares de TJNA, ce fut un réel plaisir de noter une croissance marquée et un intérêt renforcé porté au Réseau parlementaire africain sur les flux financiers Illicites et la fiscalité (APNIFFT). Depuis sa création en 2015, APNIFFT affiche une croissance remarquable, avec au total 813 parlementaires et 20 caucus nationaux opérationnels. Ces parlementaires jouent un rôle déterminant en matière de réforme

de la politique fiscale sur le continent. Plus de 200 parlementaires venus de 34 pays africains ont pris part à la conférence APNIFFT 2023, témoignant ainsi de l'intérêt de plus en plus marqué des parlementaires des quatre coins de l'Afrique.

TJNA, en collaboration avec le Forum africain sur l'administration fiscale, a coorganisé avec diverses parties prenantes notre 11e Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites (PAC2023). Cette conférence annuelle a permis de réunir plus de 400 participants représentant des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales, des établissements universitaires, des organisations intergouvernementales, des chercheurs, des organisations médiatiques et des parlementaires du monde entier avec pour thème: « *Mettre la gouvernance fiscale mondiale au service de l'Afrique* »

Les efforts que nous déployons en collaboration avec nos partenaires pour mobiliser en permanence un mouvement qui œuvre en faveur de la transformation des politiques fiscales, de la remise en cause des pratiques d'investissement préjudiciables, de l'amélioration de la transparence fiscale internationale et de la restauration de la souveraineté des pays africains concernant les ressources naturelles sont une source de fierté pour nous.

Notre détermination demeure inébranlable, car ces initiatives nous permettent de forger des lendemains plus prometteurs pour l'Afrique.

Solidairement vôtre.

Chenai Mukumba

Directrice Exécutive

Tax Justice Network Africa



Nos événements phares de 2023



L'Afrique lance un appel en faveur de réformes de l'architecture financière mondiale lors de la conférence PAC 2023

Plus de 400 délégués réunis à Accra à l'occasion de la 11e Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité (PAC 2023) ont multiplié les appels en faveur de réformes de l'architecture financière mondiale dans le but de lutter contre les flux financiers illicites. Dans leur appel, un accent tout particulier a été porté sur la nécessité d'une action collective et d'une collaboration entre les acteurs de la justice fiscale, les organisations de la société civile (OSC) et les décideurs politiques, pour élaborer une position africaine commune concernant la réforme de l'Architecture Financière Mondiale.

PAC 2023 a permis de réunir des acteurs de la justice fiscale, des OSC et des décideurs politiques autour du thème « *Mettre la gouvernance fiscale mondiale au service de l'Afrique* ». Il s'agissait en effet pour ces acteurs de prendre part à l'élaboration d'une ligne de conduite africaine commune concernant les principaux débats internationaux qui impactent les efforts déployés par les pays africains pour mobiliser des ressources intérieures.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre des Finances de la République du Ghana, M. Ken Ofori-Atta, a relevé que pour réaliser les projets phares de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063, il était nécessaire de

mobiliser au moins 75 % des ressources sur le continent. Le commissaire au Commerce et à l'Industrie de la Commission de l'Union africaine S.E. Albert Muchanga a quant à lui souligné la nécessité pour l'Afrique de se doter de solides propositions qui lui permettraient de se positionner sur un piédestal en matière de fiscalité mondiale.

Les délégués ont également pu suivre en direct les débats historiques qui se sont déroulés à New York, lorsque les États membres des Nations unies, pour la plupart des pays en développement, ont adopté massivement le projet de résolution proposé par le Nigeria, lequel plaidait en faveur d'une « convention-cadre sur la coopération internationale en matière fiscale ». Au terme de cette conférence de trois jours, les participants ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment la position de l'Afrique, dans son ensemble, concernant la réforme de l'architecture financière mondiale et la lutte contre les flux financiers illicites (FFI).

PAC est un événement annuel organisé par TJNA avec la collaboration du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), de la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires. L'événement permet de mobiliser les OSC africaines, les institutions panafricaines et les agences gouvernementales et ainsi faciliter leur collaboration afin de relever les défis en matière de flux financiers illicites et de taxation progressive en Afrique.

Lors de la conférence APNIFFT 2023, les parlementaires africains ont promis de renforcer leur mission de surveillance et leur rôle législatif dans la lutte contre les flux financiers illicites

Ils se sont également engagés à continuer à mettre à profit leur rôle de législateur pour mener à bien leurs responsabilités législatives et de contrôle dans la lutte contre les flux financiers illicites à travers le continent. Cette décision a été prise lors de la Conférence continentale 2023 du Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT 2023) qui s'était tenue à Nairobi, au Kenya, en octobre 2023.

Plus de 200 parlementaires venus de 34 pays ont pris part à la conférence APNIFFT 2023. Cette conférence a permis à ses membres, qui sont des parlementaires africains, de créer des synergies, d'apprendre les uns des autres et de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre les FFI et les injustices fiscales sur le continent.

La vice-présidente de l'Assemblée nationale du Kenya, Gladys Sholei, a honoré la conférence de sa présence et a souligné l'importance capitale de la mobilisation par l'Afrique de ressources suffisantes pour pouvoir mener à bien ses objectifs de développement. Mme Sholei a également noté que le continent était actuellement confronté à un déficit de financement de plus de 200 milliards de dollars par an, sans compter les difficultés grandissantes liées à l'accès au financement privé et à l'aide au développement accordée sur le plan

international. Au terme de la conférence, les députés ont pris l'engagement, à travers une déclaration commune, de lutter contre les FFI en Afrique, et ce dans leurs pays respectifs.

APNIFFT est un programme phare coordonné par TJNA. Il a été conceptualisé pour la première fois en 2015 avant d'être finalement inauguré en 2017. La stratégie opérationnelle du réseau APNIFFT est axée sur des interventions législatives au niveau national pour faire face aux questions liées aux FFI et à la mobilisation des ressources intérieures sur le continent. Actuellement, le réseau compte plus de 1 500 parlementaires de plus de 40 pays.

En mai 2023, les parlementaires Malgaches ont lancé le caucus national du réseau APNIFFT Madagascar pour plaider en faveur de réformes législatives qui renforceront les efforts de lutte contre les FFI et favoriseront la mobilisation des ressources intérieures dans le pays. En juillet 2023, les parlementaires Ougandais ont lancé le caucus national du réseau APNIFFT Ouganda. Ce caucus a pour objectif de servir de plateforme de coopération et d'élaboration de politiques pouvant considérablement réduire les répercussions néfastes des FFI en Ouganda. En octobre 2023, les parlementaires de la Tanzanie ont lancé le caucus national du réseau APNIFFT Tanzanie. Il s'agit d'une plateforme nationale destinée à promouvoir les réformes législatives pour combattre les FFI et promouvoir la mobilisation des ressources intérieures.





Plus de 30 nouveaux défenseurs de la justice fiscale ont été honorés au siège rénové de l'ITJA

En 2023, 38 nouveaux adeptes de la justice fiscale venant de 10 pays africains ont été honorés lors de l'édition 2023 de l'Internationale Tax Justice Academy (ITJA). L'édition 2023 de l'ITJA, qui a repris ses activités après une interruption occasionnée par la pandémie de COVID-19, a offert aux participants un programme de formation hybride d'un mois qui s'est achevé par un entraînement physique d'une semaine à Nairobi, au Kenya.

Cette édition de 2023 a porté sur les compétences de base et avait pour thème : « Préparer la prochaine génération de défenseurs de la justice fiscale ». Pendant la formation, les participants ont abordé plusieurs sujets introductifs qui leur ont permis d'acquérir des connaissances approfondies dans le domaine de la fiscalité.

Plus de 800 candidatures ont été reçues dans le cadre de cette édition de l'ITJA 2023, alors que les places disponibles étaient limitées. Ce chiffre souligne la nécessité urgente de renforcer les capacités en matière de fiscalité sur l'ensemble du continent. Les thèmes abordés portaient notamment sur les fondements de la fiscalité, lesquels ont servi de base pour la compréhension des méandres des systèmes fiscaux. Les participants ont également eu l'occasion d'explorer le concept de justice fiscale, en mettant en évidence ses principes et son rôle pour bâtir des sociétés justes et équitables.

L'outil de suivi de la politique anti-flux financiers illicites

En juillet 2023, la Commission de l'Union africaine (CUA) a pris l'engagement de soutenir la lutte menée par TJNA contre les FFI sur le continent. Pour ce faire, elle a soutenu le déploiement de l'outil phare de suivi de la politique anti-flux financiers illicites. Au cours de la deuxième réunion du sous-comité de l'UA sur la fiscalité et les flux financiers illicites du Comité Technique Spécialisé sur les Finances, les Affaires Monétaires, la Planification Economique et l'intégration, la CUA s'est engagée à promouvoir la mise en place de l'outil de suivi des politiques auprès des organes politiques concernés au sein de l'Union Africaine. Cette approbation étant prévue à l'issue des discussions et des réunions de validation.



En septembre 2023, à Nairobi, TJNA, en collaboration avec le département du développement économique, du commerce, du tourisme et de l'industrie de la CUA, a organisé la validation de l'outil de suivi des politiques à Nairobi, au Kenya. Cette rencontre a permis de rassembler plus de 70 participants venus des États membres de l'UA, des organisations partenaires, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et des OSC. Pendant la réunion, les participants se sont penchés sur les critères de notation et les indicateurs de l'outil de suivi des politiques de lutte contre les FFI. Après une série de réunions d'examen préliminaires avec des partenaires et des experts des quatre coins de l'Afrique, la réunion de validation a eu lieu.

Après cette réunion, les prochaines étapes ont porté sur l'identification conjointe, par TJNA et l'UA, des pays pilotes qui seront à la tête de la mise en œuvre de l'outil de suivi, posant ainsi les jalons de son adoption à plus grande échelle. TJNA a également entamé l'élaboration d'une feuille de route pour accompagner efficacement la phase pilote et améliorer l'accessibilité de l'outil dans différentes langues.

L'outil de suivi de TJNA exploite les recommandations de plusieurs rapports de haut niveau qui ont largement documenté les procédures requises pour lutter contre les flux financiers illicites. Parmi ces rapports, figurent le rapport de 2015 du Groupe de haut niveau de la CUA/CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, le rapport 2020 du Groupe FACTI, le rapport de 2020 de la CEA sur l'architecture institutionnelle pour lutter contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, le rapport de 2020 de la CNUCED sur la lutte contre les flux financiers illicites pour le développement durable en Afrique et la stratégie fiscale de la CUA pour l'Afrique.

Le centre de connaissances sur la fiscalité et les flux financiers illicites (TIFF Hub)

En novembre 2023, TJNA a inauguré le centre de connaissances sur la fiscalité et les flux financiers illicites (TIFF Hub) à Accra, au Ghana. Lors de cette inauguration, 120 membres se sont inscrits ainsi que deux organisations.

Le TIFF Hub est une plateforme numérique de ressources sur la justice fiscale et les flux financiers illicites de tout le continent. Sa finalité est d'améliorer l'accessibilité et la sensibilisation des utilisateurs aux questions de justice fiscale et ainsi renforcer les efforts de plaidoyer. Le TIFF Hub se veut à la fois ouvert au public et un réseau de pratiques accessible à ses membres.

Le TIFF Hub donnera la possibilité à ceux qui militent en faveur de la justice fiscale et aux chercheurs de collaborer, de publier et de partager leurs connaissances dans ce domaine. Pour y participer, il faut s'inscrire pour devenir membre de la plateforme, et la procédure d'inscription est très simple. En décembre 2023, TIFF Hub avait déjà enregistré 77 publications et comptait 180 membres, y compris quatre organisations.





**Un nouveau départ pour
l'architecture financière mondiale**

Vue d'ensemble

Lors de la 58e session plénière de l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, en énonçant ses priorités pour 2023, a mis l'accent sur la nécessité de transformer l'architecture financière mondiale. Il a ainsi prôné un système financier mondial qui permette à tous les pays, surtout ceux du Sud, de participer sur un pied d'égalité et qui tienne compte des exclusions historiques auxquelles les pays en développement, y compris les pays africains, ont toujours fait face dans les décisions les plus importantes en matière de fiscalité internationale.

Cet appel a été lancé dans le contexte de la résolution historique qui, sous l'impulsion du Groupe Africain, a donné lieu à l'élaboration d'un rapport fiscal par le Secrétaire général des Nations unies, dans lequel sont analysés les dispositifs actuels de coopération fiscale internationale et sont proposées trois options principales pour améliorer l'efficacité de la coopération fiscale internationale et faire en sorte qu'elle soit réellement inclusive.

L'année 2023 a donc été marquée par une série de partenariats et d'alliances, les pays et les institutions ont uni leurs forces pour soutenir une convention fiscale des Nations unies. Plus de 200 organisations de la société civile (OSC) et du commerce ont envoyé une lettre aux gouvernements dans laquelle ils les invitaient à adopter la résolution du Groupe africain et soulignaient que cette question devait être traitée de toute urgence et en toute priorité. En novembre 2023, 125 pays, principalement des pays en développement, ont soutenu le projet de résolution proposé par le Nigéria, qui préconisait l'adoption d'une « convention-cadre sur la coopération fiscale internationale. » Environ 48 pays, pour la plupart développés et membres de l'OCDE, se sont prononcés contre, tandis que neuf pays se sont abstenus, dont des membres de l'OCDE, l'Islande, le Mexique, la Norvège et la Turquie.

La résolution adoptée en faveur d'une convention-cadre décrit les étapes procédurales ci-après :

- ➔ La mise en place d'un comité intergouvernemental ad hoc chargé de négocier les termes de référence d'une convention-cadre

des Nations unies sur la coopération fiscale internationale.

- ➔ Une proposition de délais pour les réunions du comité intergouvernemental ad hoc qui se réunira à New York pour finaliser ses travaux d'ici août 2024.
- ➔ L'intégration des organisations internationales et de la société civile dans le processus de négociation.
- ➔ La présentation du rapport du comité intergouvernemental ad hoc à l'Assemblée générale lors de la 79e session.

Rapport fiscal de 2023 : promotion d'une coopération fiscale inclusive et efficace au sein des Nations Unies

En avril 2023, TJNA, aux côtés de plus de 90 organisations de la société civile, a soumis des propositions pour le rapport fiscal de 2023 au Secrétaire général de l'ONU. Ce rapport a servi de base pour les discussions ultérieures consacrées à la coopération fiscale internationale et a permis d'analyser les instruments juridiques internationaux pertinents, d'autres documents et recommandations qui traitent de la coopération fiscale internationale. De plus, il a permis d'évaluer les possibilités de renforcement de la dimension inclusive et de l'efficacité d'une telle coopération.

Le rapport de TJNA met en évidence l'importance de la résolution 77/244 de l'ONU sur la coopération fiscale internationale pour les pays africains. Cette résolution, présentée par le Groupe Africain et adoptée par consensus à l'Assemblée générale des Nations unies à la fin de l'année 2022, marque le début d'une nouvelle ère pour la coopération fiscale internationale, laquelle se caractérisait jusqu'à ce jour par une inadéquation de la priorité accordée aux besoins des pays africains.

TJNA a réaffirmé la nécessité de créer un organe intergouvernemental dont la mission sera de définir des normes pour la promotion de la coopération fiscale internationale. TJNA a soutenu les recommandations du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 (Groupe FACTI)

et a prôné la revalorisation du Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (UNTC) pour en faire un forum intergouvernemental dont le rôle majeur serait celui de définir les normes de la coopération fiscale et de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les pays.

La 78e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)

En septembre 2023, TJNA a pris part au dialogue de haut niveau consacré au financement du développement lors de la 78e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 78), au siège des Nations Unies à New York. La directrice exécutive de TJNA, Mme Chenai Mukumba, a participé à la session intitulée « Promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive et efficace et mobiliser les ressources intérieures ». Le forum a servi de plateforme aux États membres de l'ONU et à d'autres parties prenantes pour examiner l'engagement international concernant l'Agenda d'Addis, lequel soutient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD).

Mme Mukumba a réitéré la position commune des OSC en faveur d'une réforme du système financier international, qui, selon elle, est désormais incompatible avec sa finalité. Elle a insisté sur le besoin urgent d'un forum intergouvernemental sur la coopération fiscale

qui permettrait à tous les États membres de participer sur un pied d'égalité. Elle a également invité les États membres à adopter la proposition de convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, puisqu'elle présente les meilleures possibilités pour modifier le statu quo en faveur des pays en voie de développement. Elle a par ailleurs salué les efforts déployés par le Groupe Africain, efforts qui ont abouti à l'adoption par consensus de la résolution de ce Groupe sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace.

Le Forum ECOSOC 2023 sur le financement du développement (FfD)

En avril 2023, TJNA a participé au Forum annuel du Conseil économique et social sur le financement du développement qui s'est tenu au siège de l'ONU à New York. Lors de ce forum, plusieurs intervenants ont insisté sur l'urgence de lancer des réformes de l'architecture financière internationale en déployant des efforts concertés et cohérents pour assurer un développement durable et surmonter l'impact de multiples crises. La nécessité de mener des interventions dans les meilleurs délais et à grande échelle, avec des ressources appropriées pour atteindre les résultats souhaités, était l'un des principaux sujets de discussion du forum. Au cours de l'événement, les gouvernements des pays en développement ont fait part de leurs préoccupations concernant les nouvelles



times in response to this resolution, this could not be further from the truth. What I just described earlier, a platform where all members are able to



règles fiscales fixées dans le cadre inclusif de l'OCDE, en précisant que ces règles devaient être plus complexes et mieux adaptées à leur situation.

Les intervenants du forum ont rappelé que les réformes de l'architecture financière mondiale sont essentielles pour surmonter les crises multidimensionnelles. Les pays en développement et les organisations de la société civile ont exhorté les Nations unies à jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration des règles fiscales internationales, car la coopération fiscale internationale ne s'améliorera que si les discussions sont menées dans un cadre inclusif et neutre comme celui de l'ONU.

TJNA a souligné l'importance de la réforme de l'architecture financière internationale pour aider les pays en développement à mobiliser les ressources dont ils ont tant besoin et à lutter contre l'inégalité systémique. Toutefois, TJNA a également admis que les gouvernements présentent des défis, des systèmes et des compétences disparates. Tout appel à la réforme se doit de tenir compte de la nécessité de proposer des solutions novatrices qui puissent convenir à la majorité, y compris aux pays en voie de développement.

Le 2e sous-comité de l'UA sur la fiscalité et les flux financiers illicites du Comité technique spécialisé sur les questions financières, monétaires, de planification économique et d'intégration

En mai 2023, TJNA a pris part à la deuxième réunion du sous-comité de l'UA sur la fiscalité et les flux financiers illicites (IFF) du Comité technique spécialisé sur les questions financières, monétaires, de planification économique et d'intégration à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette réunion, qui a été organisée par la Commission de l'Union africaine, a permis de réunir des experts, des décideurs politiques et des

parties prenantes dans le domaine de la fiscalité. L'objectif principal était de se pencher sur les défis posés par les flux financiers illicites et d'encourager la coopération fiscale en Afrique. Des discussions de fond ont eu lieu entre les participants. Ces derniers ont abordé des questions pertinentes et ont proposé des actions pratiques pour promouvoir une croissance inclusive et un développement durable à travers le continent.

Dans le cadre d'une table ronde sur la Convention fiscale de l'ONU, TJNA avait participé à un débat qui portait sur les défis et les opportunités de l'Afrique. Ce forum a permis à TJNA de faire part des principaux points de sa participation au Rapport fiscal de 2023 du Secrétaire général des Nations Unies. Cette contribution préconisait la mise en place d'une Convention fiscale des Nations Unies pour définir des normes et promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive.

Lors de la réunion, TJNA a également présenté l'outil de suivi des politiques anti-FFI qui a été conçu pour assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre les FFI. Pendant la réunion, l'accent a été mis sur la nécessité d'évaluer les progrès réalisés au niveau national en matière de lutte contre les FFI et d'identifier les domaines méritant une attention particulière et de nouvelles interventions. La Commission de l'Union africaine s'est engagée à promouvoir la mise à disposition de l'outil de suivi des politiques auprès des organes politiques concernés au sein de l'Union africaine, l'approbation étant prévue au terme de discussions approfondies et de réunions de validation.

L'outil de suivi des politiques, conçu en s'inspirant des recommandations formulées dans divers rapports, est un instrument précieux qui permet aux pays africains de suivre et d'améliorer les efforts qu'ils déploient pour lutter efficacement contre les FFI.



Transparence en matière de propriété effective

En 2023, TJNA et Tax Justice Network ont publié un nouveau rapport intitulé «*La transparence de la propriété effective en Afrique en 2022*». Ce rapport présente la transparence de la propriété effective comme une initiative que les gouvernements africains devraient mettre en place dans leurs efforts de lutte contre les flux financiers illicites. Selon ce rapport, tous les propriétaires de véhicules légaux doivent obligatoirement se faire enregistrer et tenir leurs informations à jour auprès d'une autorité gouvernementale.

Dans ce rapport, l'accent est également mis sur l'état de la transparence en matière de propriété effective en Afrique avec une analyse des engagements pris par tous les pays africains à cet égard. De plus, des recommandations y sont formulées pour que toutes les informations soient accessibles au public, que des mécanismes de vérification les plus stricts possibles soient mis en place avec des sanctions assez sévères pour avoir un effet dissuasif.

Par ailleurs, le rapport s'est penché sur 18 juridictions africaines figurant dans l'indice d'opacité financière 2022 du Tax Justice Network. Il s'agissait notamment d'évaluer qui doit s'enregistrer, à quel moment et si le grand public a accès aux informations sur les véritables propriétaires d'entreprises.

Université d'été sur la bonne gouvernance dans un environnement commercial numérique et ouvert (2023)

En février 2023, TJNA a participé aux côtés du Centre de politique fiscale mondiale de l'Université de Vienne (WU GTPC) et de l'Institut fiscal africain (ATI) à l'Université d'été 2023 sur le thème «*enforcer la capacité des organisations de la société civile dans ses efforts pour freiner les flux financiers illicites*». Cette université d'été s'est tenue à l'Université de Pretoria, à Pretoria, en Afrique du Sud.

30 participants des OSC et des agences de presse de différents pays africains y ont pris part. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la mise en œuvre des principes fiscaux internationaux dans le contexte africain, les nouveaux champs d'action tels que la convergence de la fiscalité, du commerce et de l'investissement, l'accord de libre-échange continental africain et le rôle de la technologie dans l'amélioration de l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs et la coopération régionale.

Les participants ont été invités à parfaire leur compréhension des composantes techniques des questions fiscales dans le but de réduire les lacunes en matière de compétences auxquelles sont confrontées les OSC qui travaillent sur la réforme de la politique fiscale.



Réussite 1

Mme Chenai Mukumba : Le système financier international dans son état actuel n'est plus à la hauteur



Mme Chenai Mukumba, directrice exécutive de TJNA, a soutenu les appels en faveur d'une réforme du système financier international, soulignant que ce dernier n'est plus adapté à ses objectifs.

Dans son allocution lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement organisé en marge de la 78e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Mme Mukumba a relevé le besoin urgent d'un forum intergouvernemental sur la coopération fiscale auquel tous les États membres participeraient sur un pied d'égalité.

«Le système actuel, tel que nous le connaissons, a été élaboré dans les années 1920 et 1930 dans le cadre de la Société des Nations, bien avant que plusieurs pays du Sud n'aient vu le jour. Pendant très longtemps, l'OCDE a été à la tête des initiatives destinées à développer le système fiscal international, et ce sans la participation concrète des pays du Sud » a-t-elle ajouté.

Elle a également rappelé que les pays du Sud ont commencé à réclamer une réforme de l'architecture internationale dès les années 1940, sans toutefois bénéficier du soutien des pays qui l'avaient mise en place.

Elle a également invité les États membres à adopter la proposition de convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, puisqu'elle présente les meilleures possibilités pour modifier le statu quo en faveur des pays en voie de développement. Elle a par ailleurs salué les efforts déployés par le Groupe Africain, efforts qui ont abouti à l'adoption par consensus de la résolution de ce Groupe sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace.

Le dialogue a servi de plateforme aux États membres des Nations unies et à d'autres parties prenantes pour donner un nouvel élan aux engagements internationaux en faveur du Programme d'Addis, lequel soutient la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Grâce à cette rencontre, les chefs d'État et de gouvernement et autres hauts fonctionnaires, les représentants du secteur privé et de la société civile, les institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement, la communauté académique et d'autres acteurs concernés ont pu se pencher sur ces questions.



**Renforcement des liens et lutte
contre les flux financiers grâce
aux réformes de la politique
d'investissement**

Vue d'ensemble

Bien que les lacunes constatées soient parfaitement répertoriées, plusieurs pays africains n'ont pas cessé de mettre en place des mesures incitatives non stratégiques pour les investissements, qu'il s'agisse de mesures incitatives basées sur l'investissement ou sur les bénéficiaires. Par exemple des exonérations fiscales ou des taux d'imposition réduits. La concurrence fiscale que cela implique pose un grand défi aux efforts déployés par l'Afrique pour mobiliser les ressources intérieures, parce que les politiques d'investissement discrètes et souvent occultes se traduisent par des taux d'imposition très bas pour certaines multinationales.

En 2023, des efforts plus importants ont été déployés pour mettre en place des réformes en matière d'incitations fiscales pour les entreprises, conformément aux aspirations des règles relatives à l'impôt minimum mondial. Plusieurs pays africains ont également commencé à se positionner, notamment en ce qui concerne les règles de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (GloBE), que doivent mettre en œuvre plusieurs pays développés à partir de janvier 2024. Ces règles GloBE sont destinées à garantir que tous les bénéficiaires mondiaux des grandes entreprises multinationales sont taxés à un taux minimum de 15 % au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Parallèlement, la question de la déclaration des dépenses fiscales présente de remarquables progrès, les pays étant désireux de se conformer aux engagements de la Déclaration 2025 de l'ATI. Malheureusement, le peu de données disponibles, la pénurie de personnel qualifié, des ressources financières inadéquates et des cadres institutionnels défaillants ont fait obstacle aux efforts de coopération inter-agences, au suivi régulier, à l'évaluation et à la présentation de rapports.

Discussions sur la fiscalité en Afrique

En juin 2023, TJNA a organisé une série de podcasts divisée en trois parties. Ces podcasts étaient consacrés aux conventions de double imposition (CDI). La série de podcasts a permis de sensibiliser le public aux questions récentes relatives aux CDI. L'objectif ici était d'influencer l'élaboration de la politique fiscale nationale du Kenya en ce qui concerne les CDI.

Ces podcasts ont porté sur un examen minutieux des conventions de double imposition au Kenya. Les thèmes ci-après ont été abordés:

- Les tendances des conventions de double imposition au Kenya.
- La relation entre les conventions de double imposition et la politique d'investissement.
- La résolution des conflits liés aux accords de double imposition au Kenya.



Ce podcast a été écouté



331
fois sur
soundcloud

Accords de double imposition et évasion fiscale

En juillet 2023, TJNA a organisé un webinaire intitulé « *Le temps du changement: Instruments multilatéraux pour une fiscalité plus inclusive en Afrique* ». Ce webinaire avait pour objectif de sensibiliser les participants à la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition (MLI) et aux dispositions de cette convention. De plus, ce webinaire a porté sur la question de l'efficacité de la MLI en Afrique et sur les défis qui contribuent à la lenteur de son adoption, avec pour objectif de positionner les pays africains sur la voie d'un cadre fiscal mondial plus inclusif et de discuter de la possibilité de disposer d'une autre convention ou d'un autre instrument multilatéral sous l'égide des Nations Unies.

En se basant sur les échanges du webinaire, TJNA a ensuite présenté des observations écrites au Parlement du Kenya. Ceci faisait suite à un appel à des consultations publiques lancé en juillet 2023 sur la Convention multilatérale pour la mise en œuvre

des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de profits (MLI), un instrument que le gouvernement kenyan s'apprêtait à ratifier. Dans le prolongement des observations sur la MLI présentées en juillet 2023, TJNA a aussi présenté des observations écrites en septembre 2023 au Trésor national du Kenya, réagissant à un appel lancé pour des consultations publiques sur les propositions de CDI entre le Kenya et l'Égypte et entre le Kenya et la Belgique.

Litiges d'intérêt public

En octobre 2023, TJNA a organisé sa deuxième retraite à Nairobi, au Kenya avec pour thème « *Recours aux litiges d'intérêt public pour freiner les flux financiers illicites et lutter contre l'injustice fiscale* ».

Cette retraite a permis de réunir dans un même endroit des acteurs des litiges d'intérêt public, des organisations de la société civile et des professionnels de la fiscalité du continent africain. L'objectif était d'étudier les possibilités de renforcer la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) en recourant au mécanisme des litiges d'intérêt public (LIP). Les participants ont également fait le point sur une version provisoire de la stratégie des LIP qui permettra de soutenir et d'harmoniser les efforts des différents pétitionnaires du continent. Cette stratégie prévoit l'élaboration d'un modèle d'approche qui pourra servir de référence pour les litiges d'intérêt public nouveaux et ceux qui sont déjà en cours.



Réunion stratégique des OSC en marge de l'Assemblée générale de l'Initiative fiscale d'Addis



En juin 2023, TJNA, aux côtés du centre pour la politique et le développement du commerce (CTPD) de la Zambie, a organisé une réunion stratégique baptisée « *Le rôle de la société civile en matière de promotion d'une architecture fiscale mondiale inclusive et légitime* ». Cette réunion s'était tenue à Lusaka, en Zambie, avec des membres du groupe de travail sur la fiscalité internationale de la Plateforme fiscale de Zambie et des journalistes de divers organes de presse.

Plus de 30 représentants représentant plus de 10 OSC zambiennes ont pris part à cette réunion. Les discussions ont porté sur les conséquences de la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers pour la Zambie, sur les modalités d'une évaluation nationale de la taxe minimale mondiale en Zambie et sur l'élaboration d'une stratégie concernant les principales initiatives de plaidoyer que les OSC peuvent mettre en œuvre pour faire face aux changements intervenus dans ce domaine. Cette rencontre avait eu lieu en marge de l'assemblée générale de l'initiative fiscale d'Addis, organisée à Lusaka, en Zambie.

G20: Symposium sur la fiscalité internationale

En juin 2023, TJNA a pris part à un symposium sur la fiscalité internationale organisé par South Centre lorsque le G20 était présidé par l'Inde. Ce symposium avait pour but de faire le point sur la solution des deux piliers ainsi que sur ses conséquences pour les pays en voie de développement.

Pendant le symposium, TJNA a présenté des propositions portant sur d'importantes questions auxquelles sont confrontés les pays en développement. TJNA a également fait un exposé sur la règle d'assujettissement à l'impôt (STTR) de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). La STTR est une composante de l'impôt minimum mondial et a pour objectif de lutter contre les paiements d'érosion de la base d'imposition, lesquels sont rendus possibles en vertu d'accords de double imposition.

Négociations et réformes fiscales internationales

En juillet 2023, TJNA a co-animé une formation avec le Forum politique de Tanzanie, le Comité permanent interconfessionnel pour la justice

économique et l'intégrité de la création (ISCEJIC), et l'Aide de l'Église norvégienne de Tanzanie. Cette formation portait sur le renforcement des capacités en matière de justice fiscale pour les organisations de la société civile (OSC) et les leaders religieux à Arusha, en Tanzanie.

Plus de 40 participants ont pris part à cet atelier au cours duquel ont été abordés des sujets tels que la compréhension et l'importance de la fiscalité, la lutte contre les injustices fiscales, la compréhension des FFI, l'évaluation de l'impact des sociétés multinationales sur la justice fiscale et une analyse du contexte mondial de la politique fiscale.

Au terme de cette réunion, les leaders confessionnels et les OSC de la Tanzanie ont été invités à intensifier leur engagement auprès du gouvernement pour pouvoir mener des actions de plaidoyer concrètes en faveur des négociations et des réformes fiscales internationales.



Réussite 2

TJNA et l'UA signent un protocole d'accord pour coopérer en faveur de la justice fiscale en Afrique



En octobre 2023, TJNA et la Commission de l'Union africaine, à travers le département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minéraux (AU-ETTİM) ont signé un protocole d'accord portant sur des domaines d'intérêt mutuel et sur la collaboration en matière de justice fiscale.

Ce protocole d'accord devrait faciliter la coopération et la collaboration entre les deux organisations. En effet, le but est de soutenir la stratégie de l'Afrique qui consiste à promouvoir la mobilisation des ressources nationales, à freiner les flux financiers illicites (FFI) et à élaborer des stratégies et créer des systèmes fiscaux pour assurer l'indépendance financière pour l'Afrique de demain.

Grâce à ce protocole d'accord, TJNA et l'UA œuvreront ensemble au développement et à la défense des intérêts de l'Afrique en matière de politique fiscale, pour une éventuelle adoption et mise en œuvre à l'échelle mondiale, continentale et régionale. Cette collaboration permettra également aux deux organisations de promouvoir et de soutenir des positions communes lors des négociations mondiales sur la fiscalité et les FFI.

TJNA et l'UA partagent la même vision et la même volonté de soutenir l'intégration continentale, la transformation économique, la croissance inclusive et le développement durable afin de concrétiser l'autodétermination économique de l'Afrique, conformément aux dispositions de l'Agenda 2063.

Le protocole d'accord permettra aux deux institutions de tirer parti des possibilités de synergie en matière de coordination des politiques, des stratégies, des programmes et des activités pour réaliser une croissance inclusive et un développement durable. Pour ce faire, elles s'appuieront sur l'amélioration des cadres macroéconomiques, la bonne gouvernance et l'utilisation efficace des ressources nationales.

Ce protocole d'accord arrive à point nommé au lendemain de l'importante victoire remportée par le Groupe Africain suite à l'adoption historique de la résolution sur le lancement du processus d'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, laquelle a bénéficié d'un soutien remarquable de la part des États membres.

La résolution s'inscrit dans le cadre des appels lancés depuis longtemps par les pays du Sud en faveur d'un organe fiscal intergouvernemental des Nations unies et marque une étape importante dans la démocratisation du système fiscal mondial. Il s'agit d'un moment historique qui permettra de rectifier les déséquilibres qui caractérisent actuellement le système fiscal mondial.

TJNA et l'UA collaboreront pour élaborer des positions africaines communes sur les questions de politique fiscale en vue de leur adoption et de leur mise en œuvre à l'échelle mondiale, continentale et régionale. Cette collaboration permettra également aux deux organisations de promouvoir et de soutenir les positions africaines communes lors des négociations mondiales sur la fiscalité et les FFI.



**Une approche panafricaine pour
une transition énergétique juste**

Vue d'ensemble

Selon les estimations, le déficit financier nécessaire pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour les pays du Sud se chiffre à 3,9 trillions de USD. Vu que le montant total de l'aide étrangère au développement ne dépasse pas la somme dérisoire de 204 milliards de USD par an, la nécessité d'une restructuration en faveur d'un nouveau système qui permettrait aux immenses ressources naturelles de régions clés, notamment l'Afrique, de se traduire par des retombées économiques, sociales et environnementales pour les populations s'est fait de plus en plus sentir.

En 2023, plusieurs forums décisifs, notamment le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, ont donné lieu à des déclarations sur la nécessité de se doter de nouveaux instruments fiscaux pour garantir que tous les secteurs économiques, surtout ceux qui sont aujourd'hui très peu taxés, contribueront à leur juste part en fonction de leur impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi qu'est né le groupe de travail international sur la fiscalité. Ce groupe prône une taxe carbone mondiale sur le commerce des combustibles fossiles, le transport maritime et l'aviation, ainsi qu'une taxe mondiale sur les transactions financières et une charte financière mondiale pour soutenir les investissements écologiques.

Le passage à une économie à faible émission de carbone signifie que le monde doit adopter des technologies et des énergies renouvelables plutôt que des combustibles fossiles, lesquelles dépendent des minéraux et des métaux dont regorge l'Afrique. En 2023, les OSC et les communautés d'Afrique n'ont pas relâché la pression sur les compagnies minières et les gouvernements pour qu'ils concrétisent les engagements formulés dans le Cadre africain de gouvernance des minéraux. Ces engagements visaient à relever les défis récurrents que constituent les incitations fiscales trop généreuses, la mauvaise gouvernance, les contrats mal rédigés, la planification fiscale agressive des multinationales, les politiques fiscales inadaptées ou encore l'absence de soutien au secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

La conférence Alternative Mining Indaba 2023



En février 2023, TJNA, aux côtés de plus de 500 délégués représentant des gouvernements, le secteur privé, des activistes, des organisations religieuses et des dirigeants communautaires, a participé à l'Alternative Mining Indaba 2023 (AMI 2023) au Cape Town, en Afrique du Sud. Le thème retenu pour cette édition AMI 2023 était « *Une transition énergétique juste: Débloquer les possibilités et favoriser la participation de la communauté* ».

TJNA, en collaboration avec la campagne Halte à l'hémorragie des ressources, le Centre africain de développement des minéraux (AMDC), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et Oxfam au Kenya, a organisé une session parallèle intitulée « La vision minière de l'Afrique et la transition énergétique ». Au cours de cette session, la discussion a porté sur la manière dont l'Afrique peut tirer parti de la mobilisation des ressources intérieures pour créer de la valeur ajoutée, des liens sectoriels, des emplois et une participation générale tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

À cette occasion, les participants ont invité les parties concernées à faire preuve de responsabilité et de transparence en ce qui concerne les contrats d'exploitation minière. Les panélistes ont relevé l'importance de tenir les gouvernements responsables de la bonne marche de la fiscalité et, de manière plus générale, d'une bonne gestion de la fiscalité publique. TJNA, la campagne Halte à l'hémorragie des ressources naturelles et Oxfam au Kenya ont également annoncé

la publication d'un article intitulé [«Fiscal policy notes on Mining in Liberia, Ghana, Uganda and Zambia.»](#) Dans cet article, les lacunes, les défis, les leçons clés et les bonnes pratiques sont abordés et explorés pour optimiser la collecte des revenus issus des secteurs miniers au Libéria, au Ghana, en Ouganda, et en Zambie.

Plaidoyer en faveur des transitions énergétiques justes en Afrique devant le groupe parlementaire multipartite du Royaume-Uni pour l'Afrique

Le groupe parlementaire multipartite du Royaume-Uni pour l'Afrique (APPG) a invité TJNA, en décembre 2023, à faire des propositions orales en faveur de transitions énergétiques justes en Afrique. Ces propositions ont été soumises dans le cadre de l'enquête parlementaire indépendante de l'APPG consacrée aux partenariats entre l'Afrique et le Royaume-Uni. Celles-ci détaillaient trois propositions pour mobiliser des fonds nécessaires aux processus de transitions énergétiques justes en Afrique.

Dans la première proposition, il était question de mettre en place des taxes sur les bénéfices exceptionnels des entreprises, notamment dans des secteurs tels que le pétrole, le gaz et l'exploitation minière. Ces flux de revenus pourraient être consacrés au financement de transitions énergétiques justes, aux projets liés aux énergies renouvelables et aux programmes de résilience climatique.

Pour ce qui est de la deuxième proposition, elle portait sur la taxe carbone et la taxe complémentaire sur la pollution. Ces propositions de prélèvements ont pour objectif de tenir les individus et les entreprises les plus riches du monde, responsables de leurs contributions substantielles aux émissions de carbone. Cette approche permettrait de faire face à l'urgence de l'adaptation au climat en Afrique et offrirait la possibilité de lutter contre la pauvreté en réorientant les fonds vers des projets de développement durable.

Enfin, la dernière proposition consistait à mettre fin aux subventions accordées aux producteurs de combustibles fossiles, surtout dans les pays développés. Les subventions accordées en faveur de la production

du pétrole, du gaz et du charbon, estimées entre 70 et 100 milliards de USD par an, ont été maintenues malgré la popularité croissante de la tarification du carbone et d'autres mesures pour réduire le recours aux combustibles fossiles polluants. Ces revenus permettraient de soutenir les efforts déployés en Afrique pour lutter contre le changement climatique, qui se chiffrent actuellement à 53 milliards de USD par an.

TJNA a aussi invité le Royaume-Uni à soutenir les efforts de réforme du système fiscal mondial vers un système plus inclusif et plus démocratique, dont la mise en application se ferait sous l'égide des Nations unies. Plaider en faveur de cadres fiscaux progressifs et d'une coopération fiscale internationale permettra de tracer les voies pour un avenir plus vert et plus résilient pour l'Afrique et la planète.

COP28: Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

En décembre 2023, TJNA a pris part à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 28) à Dubaï, aux Émirats arabes unis (EAU). En parallèle, TJNA a co-organisé plusieurs événements avec ses partenaires. TJNA, en collaboration avec la Fondation africaine pour le climat (ACF), a organisé une session parallèle majeure pour se pencher sur les liens entre la fiscalité, le changement climatique, la dette et les industries extractives dans le but de renforcer le financement du développement et de l'action pour le climat en Afrique.

Les travaux de recherche menés au Mozambique et en Tanzanie ont servi de base aux discussions, pendant la session, sur les opportunités et les défis liés au financement de l'action climatique pour les pays dont les économies sont marquées par d'importants taux d'extraction de ressources, et sur la manière dont la fiscalité, à travers la mobilisation des ressources intérieures, peut permettre de faire face aux déficits de financement et d'investissement. Les experts du panel étaient des représentants de l'Africa Minerals Development Center, de Powershift Africa, du Policy Forum Tanzania et du Center for Trade and Development.



Sur fond de crise climatique, les inégalités se creusent davantage

En octobre 2023, un nouvel article politique intitulé: *The Principles of Tax Justice and the Climate Crisis in Africa's Resource-rich Nations* « (Les principes de la justice fiscale et la crise climatique dans les pays africains riches en ressources) » a été publié par TJNA, Tax Justice Network et Feminist Nexus Action Group. Le rapport préconise le recours à la fiscalité comme outil de lutte contre les inégalités dans le contexte de la crise climatique. Pour cela, il faut mettre à profit les discussions intergouvernementales sur la fiscalité internationale, l'intégration et la coopération en adoptant la Vision minière africaine et la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi qu'en élaborant une stratégie sur l'avenir des minerais stratégiques nécessaires à la transition énergétique.

Cet article décrit également les cinq principes de la justice fiscale dans les pays africains riches en ressources naturelles, en tenant compte du contexte de la crise climatique, dans une perspective de genre, pour aborder l'inégalité de genre en Afrique et les possibilités du recours à la fiscalité pour reprogrammer les économies. Cette approche permettrait de remédier aux inégalités, lesquelles sont profondément enracinées, compte tenu de la prédominance des recettes provenant des industries extractives dans de nombreuses économies africaines. Selon ce document, il est indispensable de bien cerner les possibilités que peut offrir la fiscalité pour reprogrammer les économies dans le but de remédier au problème des inégalités qui sont profondément implantées, compte tenu de la prépondérance des recettes issues de l'industrie extractive dans de nombreuses économies africaines.

Analyse du lien entre la justice fiscale et la transition énergétique



Cas de la Zambie

En mai 2023, TJNA et Publish What You Pay Zambia ont publié un rapport intitulé « *Taxing Zambia's Mining Sector for the Energy Transition: Opportunities and Challenges* (Taxer le secteur minier zambien au profit de la transition énergétique: Opportunités et défis) ». Selon ce rapport, la nécessité d'un système fiscal plus durable et plus équitable pour l'industrie minière zambienne est pressante et des réformes essentielles du régime fiscal minier sont nécessaires pour améliorer la perception des recettes fiscales nationales issues de ce secteur. Le rapport propose des réformes majeures, y compris la restructuration de la production minière de cuivre, la lutte contre la fraude en matière de remboursement de la TVA, l'harmonisation des barèmes de l'impôt sur le revenu et une analyse du rapport coût-bénéfice pour les incitations fiscales.

Par ailleurs, ce rapport appelle à l'adoption d'un régime fiscal plus transparent et prévisible qui puisse pousser les entreprises à investir dans la transition énergétique et dans le développement d'infrastructures d'énergies renouvelables. Le rapport recommande en outre de renforcer la capacité des autorités chargées de la fiscalité afin que celles-ci puissent assurer le suivi et le respect de la législation fiscale et améliorer la collaboration entre le gouvernement, les organisations de la société civile et les sociétés d'exploitation minière.





Mozambique

En octobre 2023, le Centre pour la démocratie et les droits de l'homme (CDD), en collaboration avec TJNA et Tax Justice Network (TJN), avec le soutien financier de la Fondation africaine pour le climat (ACF), a publié un rapport sur les stratégies à adopter pour que la justice fiscale serve l'action climatique dans le secteur de l'extraction au Mozambique. Ces stratégies prévoient le recours à la mobilisation des ressources intérieures comme source de revenus pour le financement de la lutte contre le changement climatique dans le pays. Ce rapport se penche sur la question de la crise climatique au Mozambique, en mettant l'accent sur la fréquence de plus en plus élevée des phénomènes climatiques graves comme les cyclones, les tempêtes tropicales, les inondations et les sécheresses, sans oublier leurs conséquences majeures sur la crise climatique. De même, le rapport met en évidence la dépendance de l'économie mozambicaine à l'égard des industries extractives, notamment l'exportation de ressources stratégiques comme l'aluminium, le charbon, le gaz naturel, le graphite et d'autres métaux. Selon le rapport, il est nécessaire de poursuivre le plaidoyer au niveau mondial pour que les pays du Nord puissent honorer leurs engagements en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, conformément à la mission qui leur incombe à cet égard.



Cas du Kenya

En juillet 2023, TJNA et l'Institute of Public Finance (IPF) ont publié un rapport intitulé «*A Gendered Perspective on Formalization & Taxation of the Artisanal & Small-Scale Mining Sector (ASM) in Kenya, Lessons from Taita Taveta County* (Une perspective sexospécifique sur la libéralisation et la taxation et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Kenya, leçons tirées du comté de Taita Taveta)». Ce rapport fait ressortir la nécessité de légiférer et de taxer le secteur de l'EMAPE au Kenya en tenant compte de la dimension de genre, et ce afin d'améliorer les moyens de subsistance des femmes travaillant dans ce secteur. Le rapport met en lumière les avantages que présente une libéralisation bien mise en œuvre pour relever les défis propres au secteur, tels que les incidences socio-économiques, sanitaires et environnementales négatives des activités de l'EMAPE. Le travail des enfants, la violence basée sur le genre et les possibilités d'exploiter les capacités économiques du secteur afin d'améliorer le bien-être et de réduire les niveaux de pauvreté.

Ce rapport recommande les mesures suivantes pour relever certains des défis auxquels est confronté le secteur kenyan de l'EMAPA:

- ➔ La création de centres de valorisation permettrait de soutenir la valorisation, de



mettre en relation les exploitants miniers avec les acheteurs officiels et de servir de point de contact entre les exploitants miniers et le gouvernement.

- ➔ Les entités gouvernementales et les organismes non étatiques devraient assurer une formation sur les différents éléments de l'exploitation minière au profit des femmes et des petits exploitants miniers artisanaux et à petite échelle.
- ➔ Le gouvernement national devrait élaborer des directives régissant la délivrance de permis aux exploitants miniers artisanaux.
- ➔ Par ailleurs, le rapport invite le gouvernement à amender la loi sur l'exploitation minière de 2016 et les règlements sur l'exploitation minière (licences et permis) de 2017. Ces amendements auraient pour but de redéfinir l'exploitation minière artisanale pour mieux répondre à la réalité actuelle.
- ➔ La mise en œuvre de la stratégie d'exploitation minière artisanale et des interventions qui y sont proposées, ainsi que l'adoption d'un cadre de partage des redevances, devrait permettre d'accélérer les démarches permettant au gouvernement national de transférer la part des redevances qui revient aux comtés.



Cas de la Tanzanie

En novembre 2023, TJNA et Policy Forum ont publié un rapport dans lequel ils invitaient le gouvernement tanzanien à redoubler d'efforts et à

investir davantage dans la lutte contre les flux financiers illicites dans le secteur de l'extraction. Selon le rapport, optimiser la mobilisation des ressources intérieures pour financer l'action climatique en Tanzanie est possible si le pays adopte des mesures pour exploiter de manière durable ses vastes gisements de minerais de transition.

Ce rapport précise que la Tanzanie a déjà été durement touchée par le changement climatique, avec des inondations et des sécheresses qui ont détruit les infrastructures et affecté l'agriculture et d'autres secteurs cruciaux pour l'économie. Par conséquent, le pays a signé les accords mondiaux de lutte contre le changement climatique et applique plusieurs politiques dans ce domaine, notamment la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique, le plan de développement quinquennal III, le plan directeur environnemental national pour les interventions stratégiques et les contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les auteurs du rapport ajoutent qu'en raison de sa richesse en minerais verts, l'industrie extractive tanzanienne est en mesure de stimuler une révolution verte et la croissance économique en renforçant les efforts de mobilisation des ressources intérieures du pays. Le rapport propose donc que le gouvernement renforce la transparence et la responsabilité dans la gestion des revenus du secteur extractif pour que la mobilisation des ressources intérieures en faveur de la lutte contre le changement climatique se concrétise véritablement.



Réussite 3

Les communautés africaines sont invitées à multiplier les appels en faveur des solutions alternatives durables dans le secteur extractif



Les communautés africaines ont été invitées à reprendre leur pouvoir, à mettre en valeur leur savoir-faire et à exercer leurs droits afin de tenir les entreprises et les gouvernements responsables de la mise en place de solutions alternatives durables qui privilégient une approche centrée sur les populations dans le secteur de l'extraction minière. Ce constat a été fait lors d'une session organisée par TJNA à l'occasion de la 14e édition de l'Alternative Mining Indaba (AMI 2023) qui s'est tenue à Cape Town, en Afrique du Sud.

Plus de 500 délégués représentant le secteur privé, le gouvernement, les organisations de la société civile et les communautés concernées se sont réunis à l'occasion de cette conférence. L'AMI 2023 avait pour but de promouvoir des engagements entre les participants pour faire entendre la voix des citoyens africains dans leurs démarches pour exiger des réformes politiques, la transparence et le devoir de rendre des comptes et des garanties de chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur minier, et ce, pour le bien des générations présentes et à venir.

TJNA, en collaboration avec la campagne Halte à l'hémorragie des ressources, le Centre africain de développement des minéraux (AMDC), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et Oxfam au Kenya, a organisé une session parallèle intitulée «*La vision minière de l'Afrique et la transition énergétique*». Au cours de cette session, la discussion a porté sur la manière dont l'Afrique peut tirer parti de la mobilisation des ressources intérieures pour créer de la valeur ajoutée, des liens sectoriels, des emplois et

une participation générale tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

À cette occasion, les participants ont invité les parties concernées à faire preuve de responsabilité et de transparence en ce qui concerne les contrats d'exploitation minière. Les panélistes ont relevé l'importance de tenir les gouvernements responsables de la bonne marche de la fiscalité et, de manière plus générale, d'une gestion des finances publiques. La responsabilité et la transparence sont présentées comme des facteurs clés pour la mise en œuvre de la Vision minière pour l'Afrique et la réévaluation des avantages possibles pour les nations africaines.

En plus de la session d'engagement, TJNA, en collaboration avec la campagne Halte à l'hémorragie des ressources naturelles et Oxfam au Kenya, a également publié un document intitulé TJNA, «*Fiscal policy notes on Mining in Liberia, Ghana, Uganda and Zambia.*» Ce document aborde les lacunes, les défis, les principaux enseignements et les bonnes pratiques pour optimiser le prélèvement de recettes dans le secteur minier au Liberia, au Ghana, en Ouganda et en Zambie.

Après une évaluation des quatre pays par rapport au cadre de gouvernance des minéraux en Afrique (AMGF), le rapport révèle que l'ensemble des mesures mises en avant dans la Vision Minière pour l'Afrique nécessite une mise en œuvre globale et une approche coordonnée pour atteindre les objectifs ambitieux fixés. L'évaluation démontre également que les régimes fiscaux présentent une vulnérabilité face au transfert de bénéfices en raison du manque de transparence des exonérations fiscales liées au secteur minier.

L'AMI est un événement annuel organisé à Cape Town, en Afrique du Sud. Cet événement propose un espace pour discuter de stratégies qui visent davantage à trouver des solutions afin de garantir la représentation et la participation des communautés à la prise de décision, à tous les niveaux, en fonction des contextes nationaux respectifs.



**Lutter contre les inégalités par
une fiscalité progressive et
redistributive**

Vue d'ensemble

Depuis la pandémie de COVID-19, les progrès en matière de réduction de la pauvreté se font attendre et connaissent d'importantes disparités. Selon certains rapports, 18 millions de nouveaux pauvres supplémentaires seraient recensés sur le continent africain, ce qui vient s'ajouter aux statistiques déjà disponibles selon lesquelles le continent abrite plus de 50 % des pauvres de la planète. De plus, les estimations révèlent que le rythme de la réduction de la pauvreté devrait encore ralentir à cause de facteurs tels que la guerre en Ukraine, les catastrophes naturelles, la dette, la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et, surtout, le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres.

En 2023, des partenariats et accords clés ont permis de réévaluer les contrats sociaux d'un point de vue africain en vue d'améliorer la responsabilité sociale, de donner la parole aux citoyens et de tenir les gouvernements responsables afin de garantir que les citoyens puissent bénéficier des services auxquels ils ont droit. Les gouvernements et les décideurs africains ont été invités à mettre en œuvre des stratégies politiques et fiscales destinées à promouvoir une fiscalité équitable, à renforcer la transparence et à créer des liens clairs entre les recettes et les services publics de qualité.

Le Malawi est devenu en 2023 le dernier pays à ratifier la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT), ce qui porte à 52 le nombre de pays africains ayant pris un engagement politique de haut niveau pour lutter contre l'épidémie mondiale de tabagisme et privilégier la santé publique et le bien-être. Les principales parties prenantes ont maintenu leur appel en faveur de régimes fiscaux adaptés qui permettent d'augmenter les droits d'accises exprimés en pourcentage du prix et qui consacrent également ces recettes fiscales aux programmes de santé publique ciblés.

Des appels ont également été lancés en faveur de l'adoption urgente de taxes sur la fortune, ce qui permettrait de faire avancer la concrétisation du principe d'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Il s'agit également de renforcer les engagements internationaux pour une fiscalité progressive et équitable entre genres, ainsi que les investissements en faveur de services publics qui tiennent compte des besoins de genre et qui soient essentiels pour promouvoir les droits de toutes les femmes, car elles continuent de supporter une charge disproportionnée de soins non rémunérés et de travail domestique.

La Tunisie prend davantage conscience des risques liés à l'accord fiscal mondial de l'OCDE sur la mobilisation des ressources intérieures

La Tunisie fait partie des pays qui ont signé la « Déclaration de l'OCDE d'octobre 2021 portant sur une

solution à deux piliers pour relever les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie », également appelée « Accord fiscal mondial » (GTA). Selon une analyse réalisée par l'Observatoire Tunisien de l'Économie (OTE), membre de TJNA, cet accord prévoit que la Tunisie renonce à son droit d'imposer les entreprises numériques au titre du premier pilier et perd jusqu'à 5 % de ses recettes fiscales sur les entreprises multinationales dans le cadre du deuxième pilier, au profit des pays de résidence, qui sont basés dans les pays du Nord.

L'OTE a mené, dans le cadre du projet Scaling Up Tax Justice (SCUT), des campagnes destinées à rompre le silence qui plane sur cet accord et à apporter des éclaircissements sur ses caractéristiques et sur les éventuels préjudices qui pourraient en découler en cas de mise en œuvre. L'OTE a publié des articles de suivi sur l'évolution des discussions concernant la réforme fiscale mondiale, présentant les menaces qui pèsent sur le droit de la Tunisie à taxer dans le cadre de l'accord de l'OCDE, critiquant la position du gouvernement de rester dans le cadre de l'accord de l'OCDE, tout en informant sur les avantages qu'une convention fiscale de l'ONU peut représenter.

À travers ces campagnes, l'OTE a formulé de profondes recommandations pour que la Tunisie renonce à la solution des deux piliers de l'OCDE, décision qui est devenue évidente lorsque la Tunisie a ajusté sa position lors du vote sur la convention fiscale de l'ONU en novembre 2023.

Le Mozambique renforce la transparence en imposant l'obligation de tenir un registre des bénéficiaires effectifs

Au terme de plusieurs années de discussions approfondies et de plaidoyer, le gouvernement mozambicain a finalement décidé de promulguer un instrument juridique qui rend obligatoire la tenue d'un registre des bénéficiaires effectifs. Bien que les effets de la transparence renforcée ne se fassent pas sentir avant un certain temps, il s'agit d'une avancée majeure pour le pays. Cette mesure, qui était attendue depuis longtemps, est capitale pour lutter contre les injustices fiscales et limiter les fuites qui épuisent des ressources essentielles destinées au développement durable, telles que les flux financiers illicites.

Cette avancée est le résultat d'une pression constante de la part de diverses parties prenantes telles que la société civile mozambicaine, motivée non seulement par une prise de conscience croissante du rôle de la transparence de la propriété dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, mais aussi par le fait qu'elle est devenue l'une des exigences/mesures à prendre pour que le pays soit retiré de la liste grise du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI).

Dans le cadre du projet SCUT, les efforts déployés se sont poursuivis à travers la campagne « Stop à l'anonymat », lequel visait à favoriser un consensus national et à contribuer à la mise en place d'un système intégral et accessible de transparence en matière de bénéficiaires effectifs dans le pays. Pour ce faire, plusieurs initiatives ont été menées dans le cadre de la campagne, en collaboration avec le ministère de la Justice. Ces efforts ont porté sur la sensibilisation à travers des articles, des interventions sur les réseaux sociaux et la facilitation de dialogues multipartites qui ont abouti non seulement à des engagements politiques publics, mais aussi à des actions concrètes pour la mise en place d'un régime approprié de transparence de la propriété effective. Ces actions ont notamment pour objectifs d'imposer la création d'un registre central facilement accessible et d'imposer la mise à disposition d'informations sur la propriété effective pour l'ensemble de l'économie.

La campagne s'inscrit dans le cadre de l'objectif de SCUT qui consiste à promouvoir la transparence et la responsabilité financières et à renforcer la mobilisation des recettes intérieures en Afrique.

Modification des droits d'accise au Ghana

En avril 2023, le Parlement ghanéen a adopté loi modifiant la loi sur la taxe d'accise (*Excise Duty (Amendment) Act*), 2023 (Act 1093), qui a été en grande partie influencée par les travaux de recherche et de plaidoyer de TJNA et de *Vision for Alternative Development* (VALD) au cours de ces dernières années. Conformément à cette nouvelle loi, les fabricants et les importateurs de produits du tabac sont désormais tenus de verser 0,28 GHS pour chaque cigarette, ce qui équivaut à 5,6 GHS par paquet de 20 cigarettes, en plus d'un taux ad valorem de 50 % calculé sur la base de la valeur du coût, de l'assurance et du fret (CIF).

Cette nouvelle loi marque notamment le début d'une nouvelle structure de taxation du tabac, abandonnant ainsi le système ad valorem qui prévalait auparavant pour adopter un système mixte plus efficace, combinant à la fois des éléments spécifiques et ad valorem. Selon la *Ghana Revenue Authority* (GRA), la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les droits d'accise a généré des recettes fiscales de 140 245 004,48 GHS (12 749 545,86 USD) entre le 1er mai et le 20 septembre 2023. Pour la même période en 2022, 107 998 254,64 GHS (9 818 023,15 USD) avaient été collectés, soit une augmentation de 29,86 %. Avec une croissance économique légèrement supérieure à 2,8 % et une augmentation de la TVA (basée sur les prix de l'industrie du tabac) de 12,3 % à 15 % en 2023, cette augmentation est cohérente avec les prévisions de recettes totales du gouvernement d'ici mai 2024.

Financement de la santé au Nigéria par la taxation des produits du tabac

Reconnaissant l'impact du projet *Tobacco Tax Advocacy in Africa* (TTAA) au Nigéria, le président Bola Ahmed Tinubu a présenté dans son programme un plan de financement du système de santé fondé sur des taxes d'accise sur le tabac et l'alcool. Pour mettre en œuvre ce plan, parallèlement à d'autres efforts de mobilisation des ressources intérieures, le président a constitué un comité de réforme fiscale chargé de réformer le système fiscal du Nigéria.

La plateforme pour la justice fiscale et la gouvernance (TJ&GP) a été désignée comme l'une des deux seules organisations de la société civile à siéger au sein du comité présidentiel sur les réformes fiscales du Nigéria. Ce choix présente un double avantage pour le Centre de plaidoyer législatif de la société civile (CISLAC) et le projet TTAA au Nigéria. Le CISLAC joue le rôle de secrétariat du TJ&GP et sa participation au comité lui a permis de promouvoir un régime fiscal efficace pour le tabac dans le pays.

Augmentation des droits d'accise sur les produits tabagiques en Zambie

En septembre 2023, le ministre des Finances de la Zambie a annoncé, dans son discours de présentation du budget, que le gouvernement envisageait d'augmenter les droits d'accise applicables aux produits

du tabac de 361 kwachas par mile à 400 kwachas par mile. Cette augmentation s'est traduite par une hausse de 10,8 % du droit d'accise spécifique. Étant donné que l'inflation actuelle de 10,3% devrait se stabiliser à 9,8 % en moyenne jusqu'en 2024 et que la demande de produits du tabac présente une élasticité prix standard de -0,6, les fabricants de tabac devraient transférer l'ensemble de la charge fiscale aux consommateurs, avec une augmentation prévue pour les prix de vente au détail de 5 à 7 %.

Des partenariats renforcés grâce au Consortium pour la taxation du tabac en Afrique

Compte tenu de la croissance continue du nombre de partenaires impliqués dans les efforts de plaidoyer en faveur de la taxe sur le tabac et de l'expansion de nos programmes, la nécessité de procéder à une harmonisation stratégique est désormais évidente. Une telle harmonisation permettrait en effet d'éviter les chevauchements d'activités et les disparités en matière de plaidoyer sur les politiques à mettre en œuvre. En 2023, TJNA a lancé le Consortium pour la taxation du tabac en Afrique (ATTC). Il s'agit d'une plateforme collaborative soutenue, principalement, par la Bill and Melinda Gates Foundation (BMGF). Le consortium est composé des organismes suivants: l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Unité de recherche sur l'économie des produits soumis à accises de l'Université du Cap (UCT-REEP), TJNA et le Forum de l'Administration Fiscale Africaine (ATAF).

Le consortium s'est engagé à mettre au point des modèles adaptés à chaque pays et à faciliter l'échange d'informations quant à la structure, aux intrants et aux résultats des deux principaux modèles. Il s'agit du

modèle de simulation de taxe sur le tabac (TaXSiM) et du modèle de simulation des taxes d'accises sur le tabac de REEP (TETSIM). En plus de leur rôle au sein de l'ATTC, l'UCT-REEP a poursuivi sa mission d'examineur principal du projet. Les modèles de simulation TETSIM pour le Kenya et la Zambie ont été achevés avec succès.



Kenya



L'Association Nationale des Contribuables (NTA) a organisé la première conférence nationale annuelle sur la taxation du tabac. Pendant cette rencontre de deux jours, les principaux acteurs de la taxation du tabac se sont réunis, dont des représentants de la société civile, du monde universitaire, des médias et du gouvernement du Kenya. La conférence a permis de mettre en lumière les initiatives en cours, d'évaluer les progrès réalisés en matière de taxation du tabac, avec des débats constructifs pour trouver la meilleure marche à suivre. Au terme des débats et des modifications apportées au modèle proposé, les participants ont officiellement adopté le modèle TeTSim conçu pour le Kenya. Ce modèle constitue un outil efficace pour effectuer une analyse collaborative et non partisane des systèmes de taxation du tabac au Kenya.





Nigéria



Outre les actions menées au niveau national, le Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) s'est concentré sur des opérations de plaidoyer au niveau infranational. Ces opérations avaient pour but de mettre en évidence le rôle que peuvent jouer les politiques gouvernementales en matière de taxation et de non-taxation du tabac pour financer les services de santé de manière durable, une fonction qui incombe au gouvernement nigérian. Les efforts de plaidoyer dans l'État de Gombe, au Nord-Est du Nigéria, ont poussé le gouvernement de cet État, à travers son ministère de l'Environnement, à modifier la politique environnementale de l'État de Gombe pour y intégrer des dispositions prévoyant des prélèvements et des frais pour les fournisseurs de feuilles de tabac et les détaillants de tabac. Un tel amendement s'explique par l'effet de ce produit sur la santé des consommateurs

et sur la qualité de l'air dans cet État. La politique ainsi amendée devrait intégrer de nouveaux prélèvements, tarifs et amendes pour restreindre la disponibilité et l'accessibilité des produits tabagiques et financer les centres de réhabilitation de cet État à l'aide des recettes fiscales



La République Démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) fait face à un problème complexe de commerce illicite de produits du tabac. Selon nos précédents rapports, la prévalence de ce phénomène s'élève à plus de 70 % du marché régulier. Cette situation s'explique principalement par le fait que les frontières du pays sont multiples et très vulnérables. Les produits illicites échappent aux évolutions de la fiscalité des accises, ce qui fait que la réactivité/l'élasticité des prix aux changements fiscaux tendent vers zéro.

En 2023, la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et l'Initiative Locale pour le Développement Intégré (ILDI) ont formé une alliance regroupant plusieurs organisations de la société civile et des journalistes. L'objectif de cette alliance était de renforcer leurs capacités à ce sujet et de planifier un plaidoyer collaboratif en faveur de la ratification du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac (ITP), considérée désormais comme une question d'urgence.



Réussite 4

Lancement du Caucus national du réseau APNIFFT par des parlementaires Malgaches pour lutter contre les flux financiers illicites



Les députés Malgaches ont désormais une plateforme nationale pour défendre les réformes législatives nécessaires à la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et à la promotion de la mobilisation des ressources intérieures dans le pays. Cette avancée est le fruit du lancement du Caucus national de Madagascar du Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT), qui a eu lieu en mai 2023.

Le caucus, lancé avec le soutien de TJNA, a permis de rassembler des députés, des responsables parlementaires, des chercheurs universitaires et des organisations de la société civile (OSC). Cette initiative avait pour but de promouvoir la justice fiscale et la transparence pour faire face à l'impact néfaste des FFI à Madagascar et sur l'ensemble du continent.

Dans son discours de lancement, le secrétaire général de l'Assemblée nationale de Madagascar, M. Randriamahafanjary Calvin, a rappelé combien il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes des flux financiers illicites et de la fiscalité. Il a invité les parlementaires à privilégier les politiques destinées à lutter contre les opérations financières illicites.

« Le peuple ne peut pas directement contrôler, au contraire, il délègue ses prérogatives à ses représentants, notamment les élus qui siègent à l'Assemblée nationale et au Sénat. Par conséquent, avec notre principale mission qui est de légiférer, notre

rôle est aussi de contrôler l'action du gouvernement ». a déclaré l'honorable Randriamahafanjary.

Soulignant le caractère important du lancement du caucus, le député Rasolonjatovo Honoré a rappelé que ce lancement était une réponse aux besoins de Madagascar, dans la mesure où celui-ci est un instrument essentiel dans la lutte contre les flux financiers illicites et la promotion de la fiscalité dans le pays. Le lancement du caucus pose les jalons des travaux prévus, des décisions cruciales devant être prises par la suite.

L'honorable Dr Khanyisile Litchfield-Tshabalala, présidente du Réseau APNIFFT, a souligné que la création du caucus national de Madagascar était le point de départ d'un voyage transformateur pour la justice fiscale et la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.

« Rassemblés ici, admettons qu'il est urgent d'élaborer une approche unifiée pour propulser Madagascar et le continent vers un avenir plus radieux. Cette opportunité nous permet de partager nos connaissances et de réfléchir ensemble à des solutions innovantes capables d'améliorer le bien-être de nos concitoyens », a-t-elle ajouté.

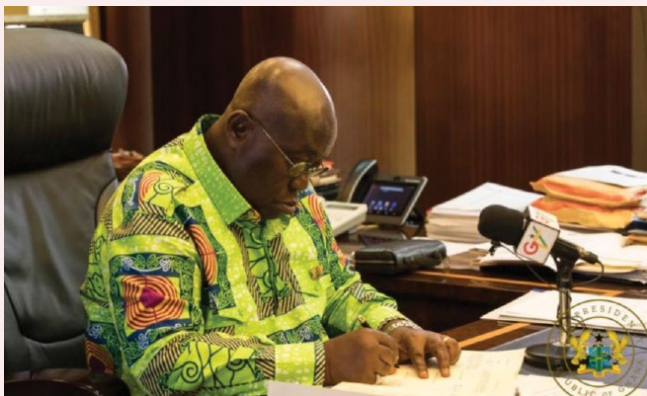
De son côté, l'Honorable Maminiana Rabenirina, trésorier chargé de la bonne gouvernance et de la transparence à l'Assemblée nationale, a salué les efforts remarquables déployés par le gouvernement malgache de 2004 à 2019 dans la lutte contre les flux financiers illicites ;

Il a, par ailleurs, souligné que les députés devraient faire davantage pour promouvoir une approche plus ferme et plus coordonnée en matière de lutte contre les flux financiers illicites et de promotion de la justice fiscale à Madagascar.

Pendant le lancement, les membres du parlement ont choisi l'honorable Raconteur Tam pour diriger le Caucus national du réseau APNIFFT de Madagascar.

Réussite 5

Ghana Projet de loi sur l'amendement des droits d'accise - un modèle pour les recettes, la santé et la justice fiscale en Afrique



En 2022, lorsque le président Nana Akufo-Addo a signé le projet de loi sur les droits d'accise (amendement), le travail laborieux de TJNA et des organisations de la société civile venait de s'achever avec succès. Après des mois de plaidoyer étayé par des données probantes, une loi a finalement été adoptée. Son adoption permet de renforcer très sensiblement les objectifs de la loi ghanéenne sur la santé publique de 2012 et les obligations du pays au regard de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Le nouveau projet de loi, qui a été promulgué en avril 2023, définit une hausse des taxes sur les produits qui nuisent à la santé. Le Ghana passe d'un régime fiscal ad valorem sur les produits du tabac à un régime d'accises spécifiques sur les cigarettes, les cigares, les tabacs bruns, les cigarettes électroniques et les accessoires pour fumeurs.

Pour lancer le processus, une réunion nationale des parties prenantes avait donné le ton sur la nécessité de modifier le régime fiscal du tabac au Ghana. Cette réunion avait rassemblé les principales parties prenantes, dont le ministère des Finances, le ministère de la Santé, l'autorité chargée des recettes fiscales du Ghana, l'autorité chargée des aliments et des médicaments, les OSC, le monde universitaire, les médias, les jeunes et les groupes de femmes.

Grâce au soutien de TJNA, une étude intitulée «*The Economics of Tobacco in Ghana* (L'économie du tabac au Ghana)» a été entamée pour apporter des preuves sur la nécessité d'un changement dans le régime fiscal du tabac. Cette étude plaidait en faveur d'une conception et d'une

mise en œuvre de politiques appropriées pour limiter les effets néfastes sur la santé publique tout en dynamisant les recettes nationales.

Vision for Alternative Development (VALD) a également fait un sondage d'opinion pour évaluer le soutien que le public apporte aux mesures fiscales sur les produits du tabac. Ainsi, parmi les personnes interrogées, 72 % ont déclaré être favorables à une augmentation des taxes sur les produits du tabac et 82 % ont affirmé que les taxes sur le tabac permettraient aux pouvoirs publics de percevoir davantage de recettes fiscales.

Lorsque le ministre des Finances a finalement présenté le projet de budget 2023 au parlement en novembre 2022, le passage du système ad valorem actuel à un système hybride, conformément aux recommandations du rapport, y figurait. Même si les acteurs de l'industrie s'y sont fermement opposés, le projet de loi a été adopté par le parlement en mars 2023 et envoyé au président pour approbation. Face à la résistance de l'industrie du tabac, les OSC sous la direction de VALD-Ghana ont exhorté le président à approuver le projet de loi pour les raisons de santé et de retombées fiscales.

Lorsque le Président Akufo-Addo a finalement approuvé le projet de loi, les OSC n'ont demandé qu'une chose: que les recettes fiscales générées grâce au projet de loi soient affectées à des initiatives qui promeuvent la santé. Cette mesure permettrait d'optimiser les avantages envisagés sur le plan de la santé publique. Dans une déclaration publiée par les OSC, M. Labram Musah, directeur exécutif des programmes de VALD, a souligné que les pays dont les recettes fiscales sont affectées à la santé ont fait part de leur capacité à garantir une source de financement durable pour les interventions et les projets dans ce domaine.

«*Nos remerciements vont au gouvernement pour avoir répondu à nos appels et taxé les produits qui nuisent à la santé afin de protéger la santé publique. Toutefois, nous tenons à souligner que la santé publique et l'optimisation des revenus économiques ne peuvent être réalisées que si les recettes fiscales destinées à la santé sont allouées correctement*» A ajouté M. Musah.

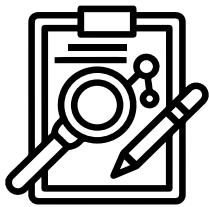


**Renforcement d'un réseau en
pleine expansion**

Vue d'ensemble

Pour accomplir sa mission qui est celle de bâtir une nouvelle Afrique qui privilégie la justice fiscale, TJNA compte sur les contributions et le soutien provenant de son puissant réseau d'organisations de la société civile, ses partenaires, son image de marque bien établie et le dévouement de son talentueux personnel. Dans cette perspective, TJNA se veut une organisation panafricaine innovante et avant-gardiste, capable de faire entendre la voix des Africains et de défendre leurs intérêts.

Analyse à mi-parcours de la stratégie



En 2023, TJNA a ordonné une révision à mi-parcours de la stratégie 2021-2025. Cette révision est intervenue au moment où TJNA vivait une période de transition au niveau du leadership, provoquée par les

départs. Cet examen portait sur cinq points essentiels, parmi lesquels: La mise en œuvre du programme et les stratégies, le partenariat et l'engagement des membres, la gouvernance interne et les opérations, le financement et la durabilité, sans oublier les leçons tirées et les perspectives. L'examen a également permis de tirer des leçons et de faire des recommandations concernant la programmation et la mise en œuvre des activités à l'avenir. Au terme de cette révision, TJNA entamera en 2024 l'élaboration de sa prochaine stratégie.

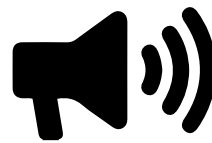
Collecte de fonds et renforcement de l'effectif des membres

En 2023, TJNA a accueilli quatre nouveaux membres, ce qui porte à 48 le nombre de membres du réseau à travers le continent. Les nouveaux membres sont les suivants: Civil Society for Poverty Reduction (CSPR) de la Zambie, Citoyen Actifs Pour La Justice Sociale (CAJUST) du Sénégal, Tax Justice Coalition du Ghana, et *Vision for Alternative Development* (VALD) du Ghana.



De gros efforts ont été déployés en 2023 pour mobiliser des ressources supplémentaires afin de soutenir nos programmes et nos interventions. TJNA a bénéficié du soutien institutionnel et des programmes mis à sa disposition par les fondations suivantes: Hewlett Foundation, Ford Foundation, Open Society Foundations et Wellspring Philanthropy Fund.

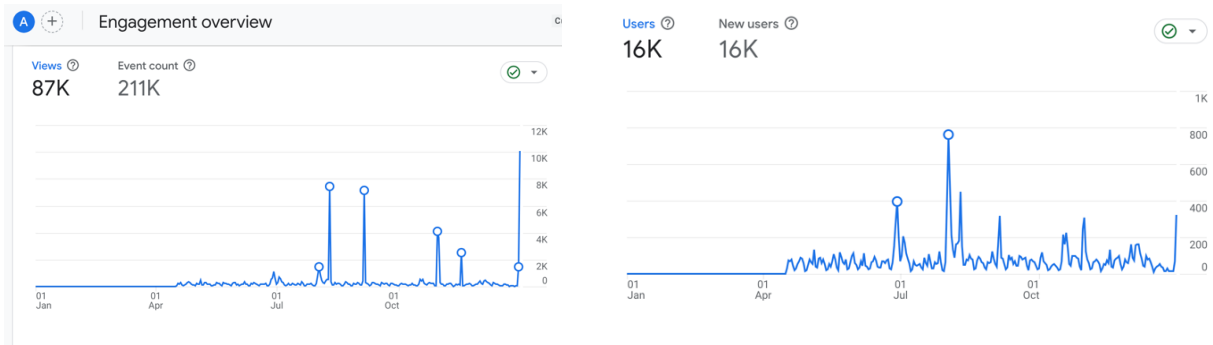
Amplifying impact



En 2023, TJNA a lancé la mise en œuvre de sa stratégie de communication 2023-2026, laquelle a pour objectif de renforcer le profil de TJNA en

tant que partenaire essentiel dans la lutte contre les flux financiers illicites et la promotion de la justice fiscale en Afrique. Le déploiement de paramètres permettant de mesurer l'impact des activités de communication et de sensibilisation a été un point clé de cette stratégie.

En 2023, le site web de TJNA est devenu le noyau central à partir duquel les activités de communication bilingue ont été menées. Ce site a comptabilisé un total de 72 332 vues de la part de 16 212 utilisateurs comme base de référence. TJNA a également mené 89 campagnes sur nos différentes chaînes de réseaux sociaux et publié 100 blogs et articles sur le site web. En comparaison, il y en avait eu 18 au cours de la période précédente. Nous avons également créé et téléchargé 969 photos sur Flickr et notre nouvelle chaîne dédiée aux podcasts a enregistré 344 écoutes.



Sur les réseaux sociaux, TJNA a conquis



1,254
nouveaux abonnés



2,257
nouveaux abonnés



133
nouveaux abonnés

TJNA Audience cumulée



13,184
abonnés



7,200
abonnés



5,972
abonnés



568
abonnés



969
photos téléchargées



344
écoutes

En 2023, TJNA a préparé et diffusé quatre bulletins d'information sur internet, en anglais et en français. Chacun de ces bulletins offrait une vue d'ensemble des activités et des nouveautés de l'organisation, par trimestre.



65 nombre total de campagnes sur la plateforme de communication mailchimp



42.5% lectorat sur la plateforme de communication



depuis **5%** au début de l'année

93,645

nombre total d'e-mails envoyés

92,259

nombre total de livraisons

Les ressources humaines



Pour réussir, TJNA a besoin d'attirer des personnes hautement qualifiées, de les former et de les fidéliser. Pour atteindre et conserver cet objectif, TJNA a redoublé les efforts pour attirer des talents de toute l'Afrique. En 2023, TJNA a mis en place une fonction de ressources humaines à part entière, rattachée à l'équipe de direction. Cette fonction a pour but de promouvoir la vision d'une équipe panafricaine performante et cohésive.

En 2023, TJNA a effectué 8 recrutements au total, dont un responsable des ressources humaines et de l'administration, un responsable de la recherche politique et du plaidoyer, un responsable des ressources humaines, un responsable de la communication, un

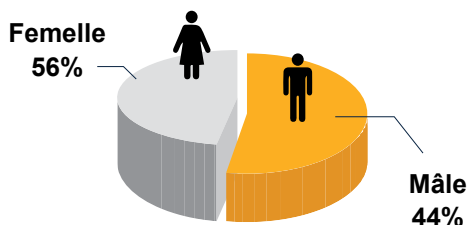
responsable des finances, un responsable des politiques et deux assistants chargés des politiques.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

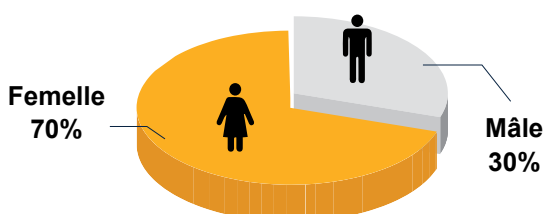
Les TIC demeurent un outil stratégique pour TJNA, notamment dans la mise en œuvre de ses programmes. Elles permettent de proposer des services informatiques de pointe et un soutien sans faille à l'organisation, à son personnel et aux membres du réseau. En 2013, l'unité chargée des TIC a procédé à la modernisation de l'infrastructure grâce à la deuxième phase du système de planification des ressources de l'entreprise (ERP), destinée à renforcer les éléments clés des opérations menées par TJNA. L'unité a également continué à gérer la plateforme Microsoft Azure sur laquelle sont hébergées les applications Dynamics 365 et Employee Self-Service (ESS) de l'organisation. Les autres événements clés en 2023 étaient la gestion des outils numériques pour la collaboration et le partage des connaissances, la conception et le service d'entretien des sites web phares et les services réguliers d'entretien des équipements tels que les serveurs, les ordinateurs portables du personnel, les imprimantes, les points d'accès et les téléphones PABX.

L'unité a également continué à être en phase avec les dernières évolutions, notamment la nécessité de s'adapter à l'intelligence artificielle (IA) et de mettre à jour, en permanence, les stratégies de gestion des risques à cause des évolutions constantes en matière de cybersécurité.

Équilibre de genre au sein du personnel



Équilibre de genre au sein de l'équipe de direction





États financiers

Profit and Loss Account For The Year Ended 31st December 2023

Income	Notes	2023 Ksh	2022 Ksh
Grants and donations	4	804,012,198	499,605,914
Other income	5	<u>142,374,935</u>	<u>24,743,757</u>
Total income		<u>946,387,133</u>	<u>524,349,671</u>
Research and development expenses		228,200,282	140,439,705
Awareness and capacity building expenses		232,553,677	143,729,349
Policy and advocacy expenses		228,929,459	143,440,014
Governance expenses		<u>112,540,173</u>	<u>70,732,975</u>
Total expenses		<u>802,223,591</u>	<u>498,342,043</u>
Surplus before tax	6	144,163,542	26,007,628
Tax expense	7	<u>8,978,764)</u>	<u>(5,995,696)</u>
Surplus for the year		<u>135,184,778</u>	<u>20,011,932</u>

Balance Sheet at 31st December 2023

	Notes	2023 Ksh	2022 Ksh
Capital employed			
Accumulated funds		209,394,749	74,209,971
REPRESENTED BY			
Equipment	8	7,177,465	5,424,531
Current assets			
Receivables	9	72,259,818	132,483,613
Cash at bank and in hand	10	940,262,609	456,194,816
		1,012,522,427	588,678,429
Current liabilities			
Payables	11	141,396,450	46,084,445
Tax payable		1,465,644	838,416
Deferred income	12	667,443,049	472,970,128
		810,305,143	519,892,989
Net current assets		202,217,284	68,785,440
		209,394,749	74,209,971

Statement of Cash Flows for The Year Ended 31st December 2023

Cash flows from operating activities	Notes	2023 Ksh	2022 Ksh
Surplus for the year		133,537,578	20,011,932
Adjustments for:			
Income tax expense	7	8,978,764	5,995,696
Depreciation of equipment	8	4,511,305	3,143,665
Interest income	5	(16,001,329)	(9,382,753)
Assets written off		-	50,160
Changes in operating assets and liabilities:			
Decrease/(Increase) in receivables		60,223,795	(72,962,461)
Increase/(decrease) in payables		95,312,005	(7,613,720)
Increase in deferred income		196,120,121	203,175,723
<i>Cash generated from operations</i>		482,682,239	142,418,242
Interest received	5	16,001,329	9,382,753
Income tax paid		(8,351,536)	(6,374,343)
<i>Net cash generated from operating activities</i>		490,332,032	145,426,652
Cash flows from investing activities			
Purchase of equipment	8	(6,264,239)	(4,457,696)
Net cash used in investing activities		(6,264,239)	(4,457,696)
Net increase in cash and cash equivalents		484,067,793	140,968,956
Cash and cash equivalents at start of year		456,194,816	315,225,860
Cash and cash equivalents at end of year	10	940,262,609	456,194,816

Nos bienfaiteurs en 2023

1. **Fondation africaine pour le climat**
2. **Bill and Melinda Gates Foundation**
3. **Centre de recherche sur les entreprises multinationales (SOMO)**
4. **Christian Aid**
5. **Diakonia**
6. **Eurodad**
7. **Financial Transparency Coalition**
8. **Ford Foundation**
9. **Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ)**
10. **Hewlett Foundation**
11. **Ministère des Affaires étrangères, Finlande**
12. **Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD)**
13. **Open Society Foundation**
14. **Oxfam**
15. **Third World Network**
16. **Wellspring Philanthropic Fund**

Tax Justice Network Africa
Jaflo Limited, Block 3 - 106 Brookside Drive, Westlands
Mobile: +254 728 279 368 | Landline: +254 20 2473373
Email: info@taxjusticeafrica.net
www.taxjusticeafrica.net